

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-07-23

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 23^{ième} jour du mois de juillet deux mille vingt à dix-neuf heure trente heures, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présent : monsieur le maire JEAN-CÔMELEVESQUE mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE , PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE extraordinaire DU 23 juillet 2020

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mesures de redressement proposées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
4. Rédaction d'une politique d'embauche
5. Période de question
6. Levée de la séance

Il est constaté que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil, incluant aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance soit à Aubert Turcotte et Paul-André Fillion

2020-07-131

1. **Ouverture de la séance et séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;**
<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

Considérant le décret numéro 810-2020 du 15 juillet 2020

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence

Considérant que l'arrêté ministériel *décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020*, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos

En conséquence, madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par , madame la conseillère Louise Bérubé d'adopter l'ouverture de la séance et que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et diffusée en audio sur le site de la municipalité au : <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

2020-07-132

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin d'adopter l'ordre du jour.

2020-07-133

3. Mesures de redressement proposées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette de mandater Lavery Avocat pour transmettre notre acceptation des mesures de redressement proposée par la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans le dossier de monsieur Mario Lapointe; de plus de mandater le directeur général Jean-Noël Barriault pour mettre en œuvre lesdites mesures.

2020-07-134

3. Rédaction d'une politique d'embauche

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette de mandater Lavery Avocats pour la rédaction d'une politique d'embauche qui traite notamment des exigences relatives au antécédents judiciaires et qui répond aux critères demandés par la commission.

5. Période de questions

Aucune question

2020-07-135

6. Levée de l'assemblée.

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque Maire

Jean-Noël Barriault, Directeur
général et secrétaire-trésorier